

## Quand et comment identifier vos camélidés ?

	<b>Nouvelles identifications</b>	<b>Animaux importés ou introduits après 01/07/2016</b>
<b>Modèle de repère</b>	Transpondeur posé par un vétérinaire ou marques auriculaires agréées	Transpondeur ou marques auriculaires agréées déjà posés
<b>Qui déclare l'enregistrement?</b>	Vétérinaire ou détenteur professionnel* pour transpondeur Détenteur pour marques auriculaires	Vétérinaire ou détenteur professionnel* pour transpondeur Détenteur pour marques auriculaires
<b>Délai</b>	Avant tout mouvement et au plus tard dans les 12 mois suivant la naissance	Identification et enregistrement dans les 2 mois suivant l'importation / introduction